

FRAIS DE SCOLARITÉ et ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES ALUMNI CPE Lyon

CGP: ETI: (cocher la case correspondante)

BOURSIER CROUS : OUI NON (fournir obligatoirement le justificatif)

RETOUR CÉSURE : OUI NON

Madame, Monsieur,

Le statut de CPE Lyon (Association loi 1901, labélisée EESPIG) et son autonomie, notamment financière (l'état français ne finance que 8% des coûts annuels), académique et pédagogique impliquent l'émission de frais de scolarité qui, pour information, représentent environ 50 % du budget annuel de l'établissement.

Vous trouverez, ci-après, les éléments utiles au traitement administratif de cette contribution.

1 – FRAIS DE SCOLARITÉ

Le coût total de la formation est réparti, de manière égale, sur les trois années de la formation (années 3, 4 et 5). Ce montant ne variera donc pas au cours de la scolarité, sauf en cas de redoublement où il sera recalculé en fonction des enseignements à réaliser (voir la formule de calcul en fin de document).

Les frais de scolarité à prendre en compte sont de

- **7 180 euros** pour les élèves entrés en année 3 en 2021/2022.
- **6 980 euros** pour les élèves entrés en année 3 en 2020/2021.
- **6 900 euros** pour les élèves entrés en année 3 en 2019/2020.

2 – MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Plusieurs formules vous sont proposées.

Cochez les cases correspondant à votre choix :

- ❖ **Par prélèvement** : En 4 fois (25 % à chaque prélèvement) les : 10/10/2023; 10/01/2024 ; 10/04/2024 ; 10/07/2024.
 En 10 fois (10 % à chaque prélèvement) : du 10/10/2023 au 10/07/2024.

Le formulaire d'autorisation de prélèvements SEPA, indispensable au bon traitement bancaire, est joint. Nous vous remercions de choisir l'option pour les prélèvements trimestriels ou mensuels et de signer le formulaire. A défaut de choix, le prélèvement trimestriel sera appliqué.

- ❖ **Par chèque** : 100 % lors de la rentrée scolaire,
à l'ordre de CPE Lyon 50 % à la rentrée scolaire, 50 % au 15/02/2024
Tous les chèques devront être remis en début d'année, en précisant au dos les dates d'encaissement.

- ❖ **Par virement** : 100 % lors de la rentrée scolaire,
 50 % à la rentrée scolaire, 50 % au 15/02/2024

| | |
|--|----------------------------|
| IBAN (International Bank Account Number) | BIC (Bank Identifier Code) |
| FR76 1009 6185 0500 0252 3290 106 | CMCIFRPP |

- ❖ **Par Carte Bleue** : En ligne sur le site www.cpe.fr (en cas de répartition dans le temps, contacter Mme GIROUD)
 Terminal de paiement CB (Bureau E203)

Pour toute question sur le règlement des scolarités, prendre contact avec Mme Emilie GIROUD (emilie.giroud@cpe.fr ou 04 72 43 17 36).

3 – COTISATION À L'ASSOCIATION DES Alumni CPE Lyon

Payer sa cotisation en tant qu'étudiant, c'est devenir membre à vie de l'association pour faire rayonner la communauté CPE Lyon en France et à l'international, pour développer la solidarité entre étudiants et diplômés (coaching, networking, hub des entrepreneurs, anniversaire de promo...), et pour resserrer les liens intergénérationnels.

Le montant de la cotisation est de 150 euros payable en une fois.

La cotisation au réseau des Alumni de CPE Lyon (facultative) était proposée seulement aux élèves d'années 4 et 5 en 2022/2023; certains d'entre vous sont donc déjà adhérent.

Si vous êtes déjà cotisant, cochez cette case Sinon souhaitez-vous adhérer : Oui Non ;

Si oui règlement par CB (<https://www.cpe.fr/formulaire-de-paiement-generique>) Chèque (à l'ordre de CPE Lyon) Virement (RIB ci-dessus)

